



Réf. Farde e-Assemblées : 2383852

N° OJ : 112

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/01/2021

**Objet :** Subvention accordée par la Région pour un montant de 512.228,00 EUR.- Financement de projets favorisant l'accrochage scolaire en 2021.- Convention.

Le Conseil Communal,

Considérant que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté, ce 03/12/2020, les subventions aux 19 communes bruxelloises pour leurs projets 2021 favorisant l'accrochage scolaire. Dans ce cadre, la commune de Bruxelles-Ville reçoit un subside de 512.228 € en vue de poursuivre en 2021 les actions menées en 2020 et financées par la Région.

Considérant que la convention, en annexe de ce courrier, précise les modalités de mise à disposition de la subvention et la liste des projets communaux favorisant l'accrochage scolaire. Cette liste est susceptible d'être adaptée. La commune a, en effet, la possibilité de demander courant de l'année une modification de la liste des projets afin de coller au mieux aux réalités locales.

Sur proposition des Bourgmestres et Echevins,

Arrête:

Article unique : la convention est adoptée.

Annexes :

[l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 03/12/2020 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention BXL\\_Ville FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)